



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Gabon pour 2022

Document d'action « Croissance durable et emplois verts au Gabon »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	« Croissance durable et emplois verts au Gabon » N° OPSYS : ACT-60905 N° CRIS : NDICI AFRICA/2022/043-689 Financé au titre de l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui « TEI Economie verte et création d'emplois durables au Gabon »
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République du Gabon
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 UE-Gabon
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'action « Croissance durable et emplois verts au Gabon » représente le second domaine prioritaire du PIM 2021-2027 UE-Gabon. Les objectifs sont en phase avec les priorités de l'UE (Pacte vert, emploi et croissance durable).
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	160 Autre Social Infrastructure & Services ; 16020 Création d'emplois 250 services commerciaux 113 enseignement secondaire
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 8 : Travail décent et croissance économique Autres ODD importants : ODD 4 : Education de qualité ; ODD 5 Egalité des sexes ; ODD 9 : Industrie, Innovation et Infrastructures, ODD 12 : Consommation et production responsables, et ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
8 a) Code (s) CAD	CAD 16020 Création d'emplois – 40% CAD 250 Services commerciaux – 50% CAD 113 Enseignement secondaire – 10%

8 b) Principal canal de distribution	10000 – Public sector institutions 20000 – ONG et société civile 60000 – Private sector institutions			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags : connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d’emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags : connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	énergie transports santé éducation et recherche		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé : 3 500 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 3 500 000 EUR Principaux Etats-membres et institutions financières participant à l'Initiative Equipe Europe (TEI): <ul style="list-style-type: none"> - France : 51 690 000 EUR + montant du volet national (Gabon) du Programme régional AFD (à définir) - CAFI 2 (UE, AL, FR, PB, BG) : 7 970 000 EUR - BEI : 20 000 000 EUR (prêt projet « Centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) à Libreville ») 			
GESTION ET EXECUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité du projet Gestion directe par : <ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Marchés publics, passation de marchés 			

1.2 Résumé de l'Action

Le Programme Indicatif Multiannuel (PIM) pour le Gabon a identifié trois domaines prioritaires pour le futur cycle de programmation avec : (i) transition verte ; (ii) croissance durable et emplois verts et ; (iii) gouvernance. Les activités proposées dans l'action « **Croissance durable et emplois verts au Gabon** » se concentrent principalement sur la mise en œuvre de la priorité 2, même si elle contribue, dans une certaine mesure aux deux autres priorités.

La transformation vers une économie verte avec des emplois décents et durables nécessite de lever les blocages actuels en favorisant une croissance neutre pour le climat, circulaire et verte et apportant des bénéfices sociaux et économiques. Le diagnostic de la croissance durable et des emplois verts au Gabon montre que le secteur des forêts a été et est actuellement très appuyé. Il existe un dialogue étroit entre les Organisations de la Société Civile (OSC) et les structures étatiques, une évolution vers la durabilité (forêts certifiées, début de prise en considération des déchets issus des différentes transformations, etc). A l'inverse, les secteurs de la pêche et de l'agriculture sont marqués par une faible représentation de la société civile, des systèmes de production extensifs, des chaînes de valeur (de la formation à la commercialisation) pas totalement prises en compte (absence de produits bio certifiés, faible valorisation des déchets, etc.) et un dialogue public/privé faible.

Cette action permet d'appuyer la révision du cadre politique et législatif favorable à la création d'emplois décents dans les secteurs porteurs de croissance « verte » (foresterie, agriculture, pêche) ainsi que dans les activités de

services à haute valeur ajoutée telle la digitalisation. Des normes régionales et internationales seront mises en place afin de renforcer l'accès aux marchés sous-régional, continental (Zone de Libre Echange Continentale Africaine-ZLECAf) et mondial. Des mesures seront établies afin de faciliter les investissements verts et peu carbonés ainsi que l'accès au financement pour des jeunes (H/F) entrepreneurs et des femmes. Enfin, la formation professionnelle et/ou l'éducation secondaire ou supérieure sera la clé dans l'adaptation aux nouveaux métiers « verts » pour une adaptation à ce nouveau marché du travail, ceci en favorisant son accès pour les jeunes (H/F) et les femmes.

L'Action est alignée avec les stratégies globales et européennes tels que l'Agenda 2030 pour le développement durable et le Consensus européen pour le développement. L'Action s'inscrit dans plusieurs priorités de la Commission et des Etats membres (EM), notamment : l'alliance pour la croissance durable et les emplois, le Pacte vert européen, incluant la biodiversité, le climat, l'énergie et le plan d'action de l'UE sur l'économie circulaire ainsi que la Stratégie *Farm to Fork*. La digitalisation sera intégrée en tant qu'approche horizontale, ainsi que l'égalité des sexes (alignement avec le plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes - GAP III 2021-2025¹) visant à accompagner les femmes, les hommes et les jeunes à répondre aux enjeux du changement climatique et la création d'emplois verts, la promotion de la jeunesse et le respect pour l'environnement et la biodiversité. Elle est également en droite ligne avec la nouvelle stratégie globale entre l'UE et l'Afrique. Elle contribue en particulier à l'atteinte des ODD 4 (éducation), 5 (égalité des sexes), 8 (croissance économique), 9 (infrastructure), 12 (consommation et production durable) et 13 (changement climatique).

L'action contribuera à préserver la biodiversité (passage de systèmes de production extensifs à des systèmes de production plus durables) et à lutter contre les changements climatiques grâce à des mesures d'atténuation (révision des réglementations et élaboration de normes environnementales et sociales pour rendre les secteurs productifs du secteur primaire plus durables, valorisation des déchets) et des mesures d'adaptation (appui pour rendre les systèmes de production locaux plus résilients aux risques des changements climatiques, appui pour une approche systémique des systèmes de production, en particulier agricoles).

Cette action contribuera pleinement à la mise en œuvre de l'Initiative Equipe Europe (TEI) « Economie verte et emplois durables » et permettra de renforcer le positionnement de l'UE et de ses États Membres comme acteurs clés dans ce domaine en poussant leur vision commune de développement.

Enfin, cette action sera complémentaire et des synergies pourront être développés avec d'autres actions telles que le projet d'un centre de traitement et de valorisation des déchets à Libreville, en pré-identification par le Clean Oceans Projet Identification and Preparation Programme (COPIP) de la Banque européenne d'Investissement (BEI), le programme régional de la coopération allemande (GIZ) d'appui à la COMIFAC mais aussi avec les projets de l'Agence française de Développement (AFD) tels les projets « Soutenir la filière bois » et ADEFAC « la formation continue au service de la gestion durable des forêts ». Elle pourra également contribuer à la mise en œuvre des priorités identifiées dans le cadre d'un futur « Partenariat pour les forêts » avec le Gabon ou de toute initiative visant à limiter la déforestation, en particulier celle liée au commerce du bois ou de produits agricoles, ou visant à soutenir les petits producteurs conformément à la proposition de règlement européen sur les produits associés à la déforestation et la dégradation des forêts².

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Au Gabon, pays à revenu intermédiaire, le secteur pétrolier, moteur principal de l'économie, est à une étape critique de son évolution. Son modèle économique s'avère de moins en moins viable sous la pression démographique, la diminution des ressources pétrolières et la volatilité des prix des matières premières ; la crise sanitaire ayant accentué cette tendance, déséquilibrant fortement l'économie, en particulier le budget national et le niveau d'endettement. Le taux de chômage officiel est élevé au Gabon, avoisinant les 20% (seules 30% des femmes sont représentées sur le marché de l'emploi), en partie en raison de la dépendance de l'économie au secteur pétrolier

¹ Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne. JOIN(2020) 17 final du 25.11.2020

² COM(2021) 706

qui génère peu d'emplois, ainsi que des rigidités de la réglementation du travail et de l'inadéquation des compétences. De plus, le Gabon se classe à la 169^e place sur 190 pays évalués dans le rapport « Doing Business 2020 » de la Banque mondiale ; les entraves à la compétitivité et à la diversification économiques sont nombreuses.

Le pays a planifié l'accélération de la diversification de son économie dès 2012 avec l'adoption du Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 (PSGE 2025). La transition vers l'après pétrole vise à activer de nouveaux moteurs de croissance tout en repensant le modèle social du pays (abaissement de la pauvreté, réduction des inégalités, diminution du chômage, notamment des jeunes et des femmes, etc.). Ces nouveaux moteurs de croissance concernent : (i) la gestion durable de la forêt (respect du code forestier et certification au label Forest Stewardship Council -FSC- ; (ii) la valorisation du potentiel agricole selon un modèle durable et améliorant la souveraineté alimentaire ; (iii) la valorisation du potentiel halieutique (renforcement des compétences des acteurs du milieu, Accord de Partenariat de Pêche Durable -APPD-) ; (iv) la valorisation du potentiel énergétique (promotion des énergies renouvelables et de la transition énergétique) ; (v) la promotion d'un tourisme durable axé sur la valorisation des aires protégées et le développement d'un tourisme responsable ; (vi) l'extraction responsable des matières premières (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives -ITIE-), etc. Cette croissance durable s'appuie sur des réformes des cadres institutionnels et juridiques, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. De ces faits, les priorités du Gabon sont en phase avec celles de l'UE, notamment dans le domaine de la transition verte, des emplois durables, de la gouvernance et de la préservation des droits humains.

Suite aux consultations avec les partenaires européens, internationaux et nationaux ainsi qu'aux analyses conjointes élaborées avec les Etats membres (EM), l'UE a élaboré le Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) du Gabon 2021-2027 et base sa coopération sur les priorités suivantes : (i) transition verte (ii) croissance durable et emplois verts et ; (iii) gouvernance. Les trois priorités proposées se veulent complémentaires les unes des autres, afin d'avoir une vision cohérente permettant d'accompagner le Gouvernement dans la diversification de l'économie, créatrice d'emplois décents, tout en gardant la vision d'une économie inclusive, durable, résiliente et peu émettrice de gaz à effet de serre (GES).

L'Action s'inscrit principalement dans le Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 (PSGE 2025) basé sur trois piliers : le « Gabon industriel », le « Gabon vert » et le « Gabon des services ». Le « Gabon industriel » a pour objectif le passage d'une économie de la rente (pétrolière) à une économie diversifiée. Dans le Programme d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023, l'Etat propose de renforcer les secteurs porteurs de croissance tels que la foresterie, l'agriculture, la filière pêche, mais aussi l'exploitation transparente des ressources minières, l'eau et l'assainissement, les énergies renouvelables et l'éco-tourisme (lien entre la culture, l'artisanat et populations locales). Cette croissance verte ne peut se réaliser sans les jeunes, les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), nécessitant une mise à niveau des emplois existants et le développement d'emplois décents et inclusifs dans les secteurs porteurs, notamment, au travers du Plan décennal 2015-2025 pour l'autonomisation des femmes gabonaises.

2.2 Analyse des problèmes

Récemment, pour tenir compte du contexte né de la crise sanitaire de la COVID-19, le Gabon s'est trouvé dans l'obligation de mettre en place des réformes institutionnelles et structurelles. Le Plan d'Accélération et de la Transformation (PAT) 2021-2023 a été rédigé début 2021. A moyen et long terme, la crise générera des inflexions importantes sur les différents secteurs économiques et par conséquent sur les orientations stratégiques prises dans le cadre du PSGE.

Le premier défi auquel est confronté le Gabon est d'accélérer la transformation structurelle de l'économie en gérant le déclin progressif du pétrole et en accompagnant la montée en puissance de nouveaux secteurs porteurs de haut potentiel (diversification de l'économie), basés sur l'exploitation transparente et durable des ressources naturelles, y compris minières.

Le second défi vise à favoriser une création de richesse inclusive et créatrice d'emplois décents et verts, source de réduction des inégalités tout en poursuivant l'assainissement des finances publiques et réformes fiscales permettant aux autorités d'augmenter les recettes fiscales et mobiliser des ressources internes. La mise en oeuvre de ce plan sera cependant difficile en raison de la forte centralisation des décisions politiques et du poids de l'administration

malgré des capacités insuffisantes, de l'importance du secteur de l'économie informelle, la difficulté d'accès des MPMEs au financement, et du niveau élevé de corruption.

Enfin, le troisième défi du pays, non noté dans le PAT, mais toujours existant et urgent est l'atténuation des effets du changement climatique et le renforcement de la capacité d'adaptation du pays. Les effets du changement climatique sont actuellement accélérés par des modes de valorisation des ressources naturelles parfois peu durables ayant des impacts désastreux sur la biodiversité.

Pour une réelle transformation vers une croissance durable avec des emplois décents, il est nécessaire de lever les blocages actuels en favorisant une croissance qui soit réellement durable, à savoir neutre pour le climat, circulaire et verte, se traduisant par une réduction des inégalités sociales et économiques, le respect des droits fondamentaux des travailleurs, notamment, par l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Les parties prenantes et bénéficiaires de l'action seront : (i) l'Etat du Gabon à travers les départements ministériels et leurs services déconcentrés incluant les agences en relation avec les MPMEs (notamment ANPI, AGANOR et AGASA) et les institutions de formation professionnelle et les Universités dans le cadre de développement de nouveaux curricula adaptés à la croissance durable, de recherche-action sur des techniques de croissance durable, etc. ; (ii) les organisations représentatives du secteur privé (associations professionnelles et syndicats, les institutions financières locales, les MPME qui définiront, entre-autres, leurs besoins en formation professionnelle pour faciliter l'insertion des jeunes au marché du travail ; (iii) les OSC liées aux ressources naturelles, à la bonne gouvernance, au développement économique et social et à la participation économique des femmes, des jeunes et des personnes vivant dans des conditions vulnérables par exemple, les personnes handicapées; (iv) les organisations de la presse et des médias et ; (v) les membres de l'Equipe Europe.

Plus spécifiquement, la population, et en particulier les femmes et les jeunes dans leur diversité, en tant que titulaires de droits mais également en tant qu'acteur du changement, sera consultée sur toutes les actions qui seront menées. Il s'agira notamment de trouver des solutions à certains problèmes touchant la croissance durable et inclusive. La participation des jeunes et des femmes handicapées sera également assurée.

De même, les membres de l'Equipe Europe sont principalement la Banque européenne d'Investissement (BEI), l'Agence française de Développement (AFD), la Coopération allemande avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) qui a des programmes régionaux en relation avec la croissance durable. Enfin, d'autres bailleurs tels que la Banque mondiale, Banque Africaine de Développement (BAD), FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA) et PNUD ont des actions complémentaires à celles envisagées dans ce document d'action.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'**objectif général** (impact) de cette action est : « La croissance durable et la création d'emplois verts au Gabon sont promues ».

L'objectif spécifique de cette action est : « Les barrières politiques, normatives, financières et éducatives permettant la création d'emplois verts et décents pour tous et toutes au Gabon sont levées ».

Les **produits attendus** de cette action, contribuant à l'objectif spécifique, sont les suivants :

1. Le cadre politique est analysé et révisé en vue de maximiser la création d'emplois verts et accessibles pour tous et toutes.
2. L'environnement des affaires est propice à la création d'emplois verts.
3. Les acteurs privés, en particulier les MPMEs, sont sensibilisés, formés et soutenus dans leurs efforts de consommation et de production durable.

4. Le système éducatif est aligné aux besoins de l'économie verte.

Tous les produits cités ci-dessus vont contribuer à la mise en œuvre de la TEI « Economie verte et emplois durables ».

3.2 Activités indicatives

A titre indicatif, les principales activités à réaliser dans le cadre de cette action sont les suivantes :

Activités liées au produit 1 : Le cadre politique est analysé et révisé en vue de maximiser la création d'emplois verts et accessibles pour toutes et tous

- **Analyser et réviser les politiques sectorielles en fonction de leur potentiel d'emplois verts** : Un appui sera nécessaire dans l'élaboration de textes d'application mettant en avant la croissance durable, inclusive et les emplois verts. Il s'agira de textes d'application en relation avec le futur Code forestier qui devrait être prochainement adopté mais aussi dans l'élaboration de textes d'application en lien avec le Code des pêches et de l'aquaculture (loi n°015/2005), avec l'agriculture ou avec la loi 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise (inclus une perspective genre).
- **Analyser et réviser la politique de l'emploi et de ses réglementations (domaines ciblés)** : Le Gabon s'est doté d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) en 2012 visant à promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Dans le cadre d'une croissance durable et inclusive, il convient de revoir la politique de l'emploi favorisant la création d'une richesse inclusive et créatrice d'emplois décents et verts en étroite collaboration avec les représentants du Gouvernement, des Organisations professionnelles syndicales et des Organisations professionnelles patronales, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Organisations de la Société Civile, des Associations des jeunes et des femmes, handicapés ainsi que, si nécessaire, d'autres acteurs clés. Cette révision de la politique de l'emploi devra traduire l'engagement collectif pour l'enracinement du Travail Décent au centre du développement et du bien-être de tous les Gabonais.
- **Faire une étude d'évaluation de création des emplois verts et décents** : créés durant la période de mise en œuvre de l'Action soulignant les enseignements, lacunes et opportunités (potentiel selon les secteurs) : Selon le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021, les secteurs les plus porteurs pour la création d'emplois verts sont la forêt (16% de l'emploi privé en 2019), l'agriculture, l'élevage, la pêche et la transformation/l'agroalimentaire (21% de l'emploi privé en 2019). La valorisation des chaînes de valeur des filières bois, pêche, agriculture, élevage, notamment, au niveau des déchets devrait se traduire par la création d'emplois à l'instar de l'interdiction de l'exportation des grumes qui par la transformation du bois localement a permis le triplement du nombre d'emplois directs et indirects entre 2009 et 2019, faisant de la filière bois le deuxième employeur du secteur privé.
- **Faciliter/organiser les séances de travail de révision de la politique de l'emploi et des réglementations dans les secteurs ciblés afin d'augmenter l'emploi vert** : Le chômage des jeunes (H/F) et des femmes et leurs conditions de travail dans les secteurs formel et informel sont un blocage principal pour la transition de l'économie au Gabon. Le dialogue pour la révision de la politique de l'emploi semble être de bon niveau avec la société civile, le Gouvernement et le secteur privé de la filière bois et il convient de renforcer celui-ci pour les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Il s'agit plus précisément de favoriser à travers assistance technique la création d'emplois verts, décents et inclusifs, conformes aux normes de l'Organisation Internationale du Travail. Des efforts doivent être faits pour améliorer les conditions de travail dans le secteur informel afin qu'elles deviennent moins précaires et pour accélérer la formalisation de l'économie. Dans ce cadre, une attention est portée sur l'exploitation et le trafic de mineurs, ainsi que sur le rôle des femmes et des jeunes (et des femmes et jeunes handicapés et minorités) dans la création et leur participation aux emplois verts.
- **Promouvoir un cadre politique et fiscal incitatif** : La filière bois bénéficie d'un cadre fiscal incitatif (suppression de la taxe d'abatage en 2020, réduction de 25% de la taxe sur la superficie aux concessions certifiées FSC et PAFC en 2020). Il convient de promouvoir le système de fiscalité écologique (bonus –

malus) pour d'autres produits des secteurs primaire et secondaire. Il s'agit de faire une étude d'évaluation de la fiscalité écologique pour les autres produits (agricoles, halieutiques et produits transformés) hors de la filière bois et d'accompagner la réforme de la fiscalité.

- **Evaluer multi dimensionnellement les chaînes de valeur, intégrant aussi l'approche genre des problématiques d'accès aux facteurs de production (information, crédit, technologies, ressources naturelles dont la terre) :** La Banque mondiale en 2021 a réalisé 5 études de chaîne de valeur pour les secteurs de la forêt, de la pêche, de l'agrobusiness, du tourisme et des réformes d'investissement. Ces études thématiques seront complétées par des études additionnelles nécessaires identifiées avec l'appui de l'assistance technique.
- **Établir les conditions pour maximiser la durabilité, la circularité et l'utilisation rationnelle et peu émettrice de gaz à effet de serre :** Toutes les activités mentionnées ci-dessus contribuent au cadrage politique et réglementaire en faveur d'une croissance durable et la création de l'emploi vert et accessible. Cette activité effectuée par l'assistance technique concerne surtout la coordination des différentes modifications des textes et la vulgarisation de ces derniers.

Activités liées au produit 2 : L'environnement des affaires est propice à la création d'emplois verts

- **Promouvoir et faciliter un dialogue structuré entre les secteurs public et privé avec la participation des syndicats et des Organisations de la Société Civile (OSC) inclus les organisations des femmes :** Bien que le dialogue entre les OSC pour le secteur du bois existe, il manque une plateforme d'échange et de concertation. De même, il convient de renforcer ce dialogue avec les OSC (y inclus les organisations des femmes), le Gouvernement et le secteur privé des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit notamment de faciliter les réunions/ateliers de travail, les rencontres officielles (dialogues sectoriels) et les missions organisées (TAIEX et autres) portant sur les politiques sectorielles d'emplois et la transition verte.
- **Appuyer les normes nécessaires à la création de chaînes de valeurs durables, inclusives et circulaires :** Le Gabon dispose de (i) deux agences de normalisation : l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) et l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ; et de (ii) trois laboratoires : celui de la DGCC (contrôle de la qualité alimentaire), celui de la Direction générale des mines et le Laboratoire national des travaux publics (LNBTPG). Selon AGANOR, environ 1 000 normes existent au Gabon. Afin de favoriser les échanges, notamment, au niveau de la ZLECAf, il convient de développer, avec l'appui de l'assistance technique ponctuelle, les normes pertinentes pour une production durable, voire circulaire, respectueuse de l'environnement et économe en énergie, en alignement avec les normes nationales et régionales sur les certifications et sur la création de chaînes de valeur durables de la CEEAC.
- **Appuyer le développement et la mise en œuvre des normes de développement durable et de la certification dans tous les secteurs prioritaires :** Le processus de certification environnementale reconnu au niveau international est en cours dans plusieurs domaines au Gabon avec: (i) le bois (ZSC - Zone spéciale de conservation) ; (ii) la Zone économique spéciale/Industrie (neutralité en carbone/ISO 140641); (iii) l'huile de palme (RSPO - Roundtable on Sustainable Palm Oil) ; (iv) le gaz (8 normes internationales ISO sur le changement climatique) ; (v) les mines (ITIE 10/21)). A ceci s'ajoutent la proposition de règlement européen sur les produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts³ et le projet de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité⁴. En revanche, les normes et certifications pour les autres secteurs productifs (agriculture, pêche) sont peu développées et peu connues ainsi que les capacités de certification et d'accréditation des laboratoires. Il s'agit d'informer et de sensibiliser tous les producteurs et entreprises, notamment, dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, sur les normes à respecter et, le cas échéant sur celles nécessaire pour l'exportation, sur la certification des produits.

³ COM(2021) 706

⁴ COM(2022) 71

- **Faciliter l'information et la formation des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) sur les normes à appliquer** : Avec la ratification de l'accord de la ZLECAf par le Gabon en 2021, il convient de faciliter l'information et la formation des MPME au long de la chaîne de valeur via des ateliers, l'élaboration de guides, etc. Cette information et formation doit inclure aussi les consommateurs et fait partie intégrante de l'accompagnement de l'AGANOR/ANPI (Agence nationale de Promotion des Investissements) dans leurs tâches à travers de l'assistance technique ponctuelle.
- **Appuyer le contrôle sur le respect des normes pour les MPME** : Le respect des normes par les MPME doit se faire sous la forme de : (i) sensibilisation / formation ; (ii) contrôle par des agents et des laboratoires agréés. Cette activité sera une partie de l'accompagnement de l'AGANOR/ANPI (Agence nationale de Promotion des Investissements) dans leurs tâches par de l'assistance technique ponctuelle.
- **Appuyer les MPME pour la certification environnementale et sociale** (hors secteur forêt appuyé par l'AFD) : La certification des produits est la clé d'entrée dans le commerce régional et de la ZLECAf. Les MPME seront informées et sensibilisées à travers l'AGANOR et l'ANPI, appuyés par l'assistance technique ponctuelle sur les conditions à remplir.
- **Faciliter les investissements, y compris à travers le montage de partenariats publics-privés, l'accès à des financements innovants et l'adaptation du cadre législatif pour une économie durable, inclusive, voire circulaire** : Les investissements sont indispensables pour la transition économique durable au Gabon. En collaboration avec l'ANPI, l'assistance technique ponctuelle appuiera la mise en place de financements innovants (incluant notamment les processus de certifications), notamment, pour les MPME. L'AT sera aussi chargée de revoir avec l'ANPI les conditions pour amplifier l'intérêt d'investissement du secteur privé.

Activités liées au produit 3 : Les acteurs privés, en particulier les MPMEs, sont sensibilisés, formés et soutenus dans leurs efforts de consommation et production durable

La mise à niveau des MPME et la création de nouvelles MPME sont des priorités pour la transition de l'économie au Gabon. Ces activités seront mises en œuvre à travers des Appels à Proposition (AàP) ciblés vers les ONG d'appui et les Organisations de la Société civile (OSC des filières) pour les filières complètes dans les domaines suivants : (1) pêche continentale / aquaculture de petite taille ; (2) valorisation des déchets organiques et ; (3) chaînes de valeurs des produits forestiers non-ligneux (PFNL). Les propositions à sélectionner devront intégrer les activités suivantes :

- **Faciliter les échanges de bonnes pratiques de production vertes et durables.**
- **Sensibiliser, soutenir et former aux questions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).**
- **Promouvoir les pratiques durables et circulaires d'exploitation et de transformation, ainsi que l'efficacité énergétique des activités économiques.**
- **Soutenir le lancement des femmes et des jeunes à l'entrepreneuriat vert et innovant.**
- **Faciliter l'accès aux micro-financements innovants et alternatifs pour la mise à niveau et la création des MPME vertes.**

Activités liées au produit 4 : Le système éducatif est aligné aux besoins de l'économie verte

Une bonne corrélation entre la formation professionnelle et les besoins réels du marché de l'emploi est essentielle pour la création d'emplois verts. Les activités liées à ce produit seront réalisées à travers l'adaptation d'un projet en cours sous financement de l'UE aux nouvelles exigences dans le domaine de la formation professionnelle et de l'autonomisation des jeunes (H/F). Il s'agit plus précisément de :

- **Adapter la formation professionnelle et continue gabonaise aux besoins de l'économie durable avec contribution du secteur privé au développement de curricula adaptés.**
- **Accorder des appuis spécifiques et ciblés selon les besoins recensés par le secteur privé en matière de formation professionnelle correspondant à des emplois verts.**
- **Inclure dans les programmes éducatifs des modules de formation pratique en entreprise.**

- Le deuxième volet de ce produit 4 concerne l'éducation et la formation professionnelle supérieure. **A travers les programmes ERASMUS+ et Mobilité intra ACP, l'UE facilitera les échanges entre le système éducatif gabonais et européen et apportera une complémentarité à la présente Action.**

La contribution de l'UE à la TEI prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si la TEI ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de la TEI.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Le criblage EES a conclu qu'aucune EES n'était nécessaire et prévue. L'appui de l'UE, en particulier à travers cette action s'inscrit dans une démarche plus large visant à soutenir la transition verte, durable et inclusive au Gabon.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'évaluation des Incidences sur l'Environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Les considérations relatives aux potentiels impacts environnementaux négatifs sur l'environnement et au changement climatique – qui pourraient se vérifier dans la phase de réalisation des chantiers (exemple du creusement de petits bassins piscicoles) – seront prises en compte dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités spécifiques de cette action.

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques

L'examen analytique des risques climatiques a conclu que cette action était à risque faible ou nul. L'action s'inscrit en totalité dans les priorités du Pacte vert. L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sont des objectifs significatifs de l'action. Elle contribue directement aux ODD 12 et 13 : (1) Une priorité de l'action prévoit la révision des réglementations et l'élaboration de normes environnementales et sociales pour rendre les secteurs productifs du secteur primaire plus durables, donc émettant moins de gaz à effet de serre. (2) Les activités proposées sur le terrain ont comme objectif de rendre les systèmes de production locaux plus résilients aux risques des changements climatiques. L'action est en droite ligne avec la Contribution Déterminée Nationale (CDN).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que d'une part l'action s'appuiera sur les études et analyses « genre », telle que par exemple celle du FNUAP de 2017, et d'autre part une discrimination positive favorable aux femmes sera appliquée à la plupart des activités. La promotion de l'emploi vert professionnel des femmes et des MPME féminines sont des priorités de l'action. Le choix des filières à appuyer sera effectué dans le but de favoriser les sous-secteurs de production traditionnellement préférés par les femmes.

Droits de l'homme

La protection des droits humains est une priorité du Programme Indicatif Multiannuel (PIM) 2021-2027 en phase avec celle du Gabon. Le Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 (PSGE, 2025) promeut le bien être humain, l'équité sociale. L'Action prévoit la révision de la politique et des réglementations de l'emploi dans les secteurs cibles (P1) et l'élaboration des normes environnementales et sociales (P2). L'Action renforcera les capacités professionnelles des groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes au chômage et les MPME. Cela inclut une meilleure information sur leurs droits et les normes et réglementations d'emploi à respecter (P3). L'action respectera les principes opérationnels d'une approche basée sur les droits humains : respect de tous les droits humains, transparence, redevabilité, participation et non-discrimination.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes CAD de l'OCDE sur le handicap identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée comme D1. Cela implique que l'action s'assurera que les outils de suivi sont en place pour signaler les problèmes potentiels de handicap, le cas échéant. Comme l'action doit toucher l'ensemble des populations vulnérables, cela inclut, dans la mesure du possible, les personnes avec un handicap. L'inclusion des jeunes et des femmes

handicapés sera assurée dans l'ensemble des activités du projet, en particulier dans les activités de formation. Des mesures seront prises pour faire en sorte que les nouveaux emplois verts soient également accessibles et inclusifs aux personnes handicapées. Les organisations de personnes handicapées seront consultées parmi les autres OSC afin de garantir l'intégration des aspects de l'emploi des personnes handicapées.

Démocratie

Le renforcement de la démocratie représente l'une des priorités du PIM 2021-2027. Au niveau du Gabon, cela vise d'une part les prochaines élections présidentielles de 2023 mais aussi d'autre part la diversification économique qui doit aller de pair avec une meilleure gouvernance, une démocratie renforcée et un état de droit. La croissance des secteurs ciblés par l'action permettra une mobilisation accrue des taxes et des revenus pour le budget de l'Etat, notamment les taxes et « droits » verts qui n'est possible qu'à travers une plus grande transparence et redevabilité vis-à-vis des citoyens gabonais.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La société civile gabonaise est fragmentée, faiblement structurée et présente de faibles capacités de gestion financière et des problèmes récurrents de conflits d'intérêt. L'action vise à : (i) contribuer à renforcer les capacités d'intervention et de gestion des organisations de la société civile (OSC) afin de favoriser la cohésion, la sécurité et la paix sociale ; (ii) renforcer la résilience au changement climatique ; et (iii) favoriser la protection des ressources naturelles. Enfin, l'action appuie les chaînes de valeurs environnementalement et socialement durables de petite taille, intégrées dans les systèmes de production existants au niveau des communautés locales ce qui réduit le risque de conflits et de non-acceptabilité des mesures introduites, notamment celles en faveur des jeunes, des femmes et des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

Réduction des risques de catastrophes

Le premier domaine prioritaire du PIM 2021-2027 vise directement la réduction des risques de catastrophes (protection du littoral). L'action proposée, domaine prioritaire 2 du PIM (Croissance durable et emplois verts), comporte des objectifs environnementaux et climatiques : c'est une action pour le verdissement de l'économie et des entreprises, la mise en application des standards internationaux dans les entreprises et la promotion des emplois verts. La gestion des risques climatiques et l'adaptation font directement partie de l'action proposée au niveau du choix des sous-domaines et MPME à renforcer. La thématique fait également partie intégrante de toutes les activités d'information, sensibilisation et de formation professionnelle inscrites dans l'action.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1	L'économie verte et la création d'emplois verts ne sont pas vues comme une réelle opportunité par les parties prenantes.	Moyenne	Haut	Dialogue politique structuré avec le pays partenaire et communication auprès du secteur privé.
1	Un engagement limité dans le dialogue politique et faible coordination dans les secteurs ciblés et/ou peu de volonté politique de mettre en œuvre des réformes.	Moyenne	Haut	Un dialogue politique permanent avec le pays partenaire et toutes les parties prenantes, un dialogue public privé structuré avec l'implication des représentations professionnelles selon leur capacité et leur volonté d'adhérer à la vision de l'économie verte tout en privilégiant l'appui aux secteurs et aux

				partenaires les plus motivés et garder une grande flexibilité de mise en œuvre.
1	Peu de volonté politique de mettre en œuvre des réformes visant à diminuer la concentration du marché dans certains secteurs, améliorer l'accès aux marchés publics, attirer des investissements et accompagner les entreprises.	Haute	Moyen	Axer l'appui sur le secteur privé et identifier les représentations professionnelles selon leur capacité et leur volonté d'adhérer à la vision de l'économie verte. Privilégier l'appui aux secteurs et aux partenaires les plus dynamiques et motivés, montrant des gages de coopération et d'engagement, ce qui nécessite une grande flexibilité lors de la mise en œuvre.
3	Faible volonté de l'administration nationale et locale à avoir un dialogue ouvert et une participation de l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.	Moyenne	Moyen	Création d'une plateforme de dialogue, si possible utilisant les cadres institutionnels existants mais insuffisamment fonctionnels. Dialogue politique structuré.
3	L'aversion au risque du secteur privé et des institutions financières limitant les investissements dans les secteurs ciblés.	Haute	Haut	L'utilisation de financements mixtes et de garanties pour réduire les risques financiers liés aux prêts et l'utilisation d'outils d'assistance.
3	Les emplois en milieu rural et les métiers de production / transformation (secteurs primaire et secondaire) ne sont pas attractifs pour les jeunes qui préfèrent travailler dans les services (secteur tertiaire).	Haute	Haut	Développer et investir dans les chaînes de valeur complètes de l'économie circulaire, créant des opportunités innovatives, de haute rentabilité (attractives), réalisables pour les jeunes entrepreneurs.
3	Absence d'engagement et d'intérêt du tissu industriel et des MPME à mettre en œuvre la croissance durable.	Haute	Haut	Développement / mise en œuvre / application d'incitations financières pour attirer l'intérêt du secteur privé et développement d'un cadrage réglementaire favorable à la production durable et/ou circulaire.

Enseignements tirés :

Au niveau sectoriel, beaucoup de projets agricoles ont eu des impacts très faibles car ils ne prenaient pas suffisamment en considération l'ensemble de la chaîne de valeur (de la formation professionnelle à la commercialisation et/ou la

transformation des produits agricoles) et ne fournissaient pas les investissements nécessaires au niveau des petits producteurs et sont pénalisés par des infrastructures en nombre et de qualités insuffisantes.

Au niveau de la formation professionnelle, l'évaluation finale du Projet d'Appui à la Formation et l'Insertion professionnelles⁵, qui a travaillé conjointement avec la Direction générale de l'Insertion et de la Réinsertion sociale, a mis en avant que l'insertion des jeunes dans le monde du travail a été très faible (absence de texte de loi promulgué à ce jour sur l'enseignement technique et la formation professionnelle exceptée la loi de 2001 portant Orientation Générale de la Formation Professionnelle, entreprises partenaires sceptiques sur le concept de la formation par alternance). Toutefois, cette même évaluation a mis en avant que le patronat était acquis à la formation professionnelle, d'une part, et qu'il était souhaitable de travailler en partenariat avec les opérateurs économiques en tenant compte de leurs besoins en ressources humaines, d'autre part. De ce fait, la formation professionnelle doit faire partie intégrante des chaînes de valeur afin d'éviter le chômage aux jeunes diplômés. Un autre constat récurrent de tous les projets précédents dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, est le fait que la création d'une MPME par les jeunes après leur formation est fortement empêchée par leur non-crédibilité à l'accès au micro-crédit, nécessaire pour démarrer une activité.

Sur le plan des normes, l'évaluation finale du Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique centrale⁶ indique que pour provoquer un réel changement dans ce domaine, il est nécessaire d'apporter un appui institutionnel au profit des structures nationales de normalisation afin de rendre le système national totalement opérationnel en matière d'élaboration de normes et de règlements techniques, en fonction des besoins nationaux afin d'améliorer la gouvernance du système et stimuler l'offre et la demande basées sur la qualité.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action vise le renforcement mutuel entre les produits attendus ainsi que la complémentarité et la synergie aux autres interventions en cours ou en préparation notamment des Etats Membres.

Le produit 1 (le cadre politique est analysé et révisé en vue de maximiser la création d'emplois verts, décents et accessibles) et le produit 2 (l'environnement des affaires est propice à la création d'emplois verts) visent un cadrage politique et réglementaire en faveur de la croissance durable, inclusive et des emplois verts dans tous les secteurs productifs. Ceci doit influencer les modes de production de toutes les entreprises, des grandes companies internationales jusqu'aux petits producteurs et MPMEs, pour rendre leurs chaînes de valeurs plus durables et plus compétitives. Le produit 3 (les acteurs privés, en particulier les MPMEs, sont sensibilisés, formés et soutenus dans leurs efforts de consommation et de production durable) doit permettre aux MPMEs de se mettre à niveau et /ou de créer une entreprise verte dans certains sous-secteurs à haute potentialité d'une économie verte, voir circulaire. Le produit 4 (le système éducatif est aligné aux besoins de l'économie verte) complète les conditions préalables pour une transition vers l'économie verte. Les nouveaux métiers, notamment dans le domaine de valorisation des déchets, ainsi que la connaissance des techniques de production plus durables sont indispensables à la mise en oeuvre de la transition de l'économie durable.

L'accompagnement proposé permet d'être au cœur de la diversification économique du pays, tout en influençant les acteurs économiques et le gouvernement et ses institutions, vers un modèle de croissance durable (social, économique et environnemental) tout en appuyant le respect des droits fondamentaux des travailleurs, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes (accès à l'emploi, égalités de salaires, conditions de travail) et l'élimination des pires formes de travail.

Cette action contribuera pleinement à la mise en œuvre de l'Initiative Equipe Europe (TEI) « Economie verte et emplois durables ». Cette TEI en matière de croissance durable et de création d'emplois verts permettra de renforcer le positionnement de l'UE et de ses États Membres comme acteur clé dans ce domaine en poussant leur vision commune de développement. La France, en particulier, continuera ses actions de développement de l'économie verte comme un vecteur d'emplois et de croissance, le tout dans une vision de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son agence de développement (AFD) ne dispose pas d'une programmation pluriannuelle dans

⁵ FED/2012/022182 AFIP - Projet d'Appui à la Formation et l'Insertion professionnelles

⁶ FED/2014/344375 PIQAC - Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique centrale

le pays mais a des possibilités pour des prêts et transformation de dettes. La BEI souhaite aussi s'intégrer dans cette logique TEI en proposant des investissements alignés sur ces priorités (accès des MPME au financement, gestion de l'environnement, effets du changement climatique - notamment avec l'Allemagne -, énergies renouvelables) et des projets comme par exemple le projet d'un centre de traitement et de valorisation des déchets pour le grand Libreville. Enfin, l'Allemagne contribue aussi à ces objectifs par son engagement régional sur des initiatives comme celle couvrant le bassin du Congo.

Ces intérêts communs vont permettre de développer des actions dans ces domaines prioritaires par le biais d'une assistance financière et technique sous forme de mixage prêts-dons, assistance technique et mécanismes de garantie. Ces actions conjointes permettront aussi un dialogue politique, économique et programmatique renforcé qui sera soutenu par la logique commune d'intervention.

L'Assistance technique en charge de la mise en œuvre des activités de cette action fera partie intégrante de la structure de gouvernance de la TEI « Economie verte et emplois durables » afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et la synergie des activités avec les interventions de la TEI.

Complémentarité, synergie et coordination des donneurs : Actuellement, il n'existe pas de cadre officiel de concertation entre les partenaires techniques et financiers au Gabon même si cette coordination est en principe aussi le but de la task force créée sous la Primature (attente du texte législatif d'application). Toutefois, le projet « croissance durable et emplois verts » développera des synergies et/ou complémentarités avec :

- Les activités déjà programmées dans le cadre du protocole 2021-2026 de l'Accord de Pêche UE/Gabon. La promotion de la pêche/l'aquaculture continentale de petite taille au niveau des MPMEs, à réaliser par l'action, complète les activités de l'appui sectoriel, visant surtout la pêche maritime et à moyen terme la réhabilitation des grands centres étatiques de l'aquaculture par leur mise en concession (études de faisabilité programmées pour 3 centres de l'aquaculture).
- Le traitement des déchets à Libreville, envisagé par la BEI à travers le projet en pré-identification par le Clean Oceans Project Identification and Preparation Programme (COPIP). Un accent sera mis sur le ramassage, le tri et le recyclage des déchets ménagers. Vu le volume des déchets à traiter, le projet doit favoriser les techniques de tri et de recyclage surtout de taille industrielle. Le projet « croissance durable et emplois verts » est complémentaire avec son appui aux chaînes de valeur de valorisation des déchets organiques. En favorisant les technologies artisanales de transformation des déchets organiques, adaptées aux capacités des MPMEs et des petits producteurs, l'action élargira les acteurs dans le domaine important de traitement et de valorisation des déchets.
- Les projets de l'Agence française de Développement (AFD) tels : (i) le projet « Soutenir la filière forêt-bois gabonaise ». Ce projet soutient les opérateurs forestiers et l'administration gabonaise dans la mutation de la filière forêt-bois et participe à la définition de la stratégie gabonaise d'exploitation durable de sa ressource forestière ; (ii) le projet ADEFAC « La formation continue au service de la gestion durable des forêts ». Le projet établira des synergies, notamment, au niveau de : (i) la formation professionnelle ; (ii) la valorisation des déchets forestiers et ; (iii) la valorisation des produits forestiers non ligneux (moabi, etc.).
- La seconde phase probable du Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique centrale (PIQAC) de l'UE, mis en œuvre par ONUDI. La première phase avait soutenu : (i) l'Agence gabonaise de Normalisation (AGANOR) ; (ii) la certification de trois entreprises à la mise en place du système de management de la sécurité des denrées alimentaires (SMSDA) selon l'ISO 22 000 (SOBRAGA, SIGALLI et SMAG) ; (iii) la certification de deux entreprises à l'ISO 22 000 (SOBRAGA et SIGALLI) ; (iv) la formation de trois consultants dans le domaine de la sécurité des aliments (IRCA ISO 22 000) ; (v) l'accompagnement de deux laboratoires à la mise en place du système de management de la qualité selon l'ISO 17 025 en vue de l'accréditation ; (v) la formation d'une centaine d'associations de femmes formatrices des produits agricoles sur la qualité et la sécurité alimentaire. L'accompagnement et l'assistance technique à l'AGANOR à travers l'action est complémentaire aux éventuels futurs appuis en infrastructures dans le cadre du successeur du PIQAC.
- Le programme régional de la coopération allemande (GIZ) d'appui à la COMIFAC, notamment dans le domaine de gestion durable des forêts du bassin du Congo. Le programme appuie, entre autres, l'élaboration des politiques forestières durables, la certification et les plans d'aménagement des forêts, l'intégration de la société civile et les techniques durables de valorisation des ressources forestières, ainsi que la formation des cadres forestiers dans les pays du bassin du Congo. L'action est complémentaire avec sa focalisation aux autres secteurs productifs (pêche, agriculture, Produits Forestiers Non Ligneux -PFNL-, déchets organiques).

- La coopération espagnole (AECID) envisage un appui à l'éducation environnementale et à l'écotourisme. Pour l'éducation environnementale, cela concernera notamment les établissements scolaires primaires et secondaires. L'action est complémentaire avec son appui à la formation professionnelle post-scolaire et à la facilitation de la formation supérieure des étudiants et cadres à travers le programme ERASMUS+.

Par ailleurs, le projet « Croissance durable et emplois verts au Gabon » doit se rapprocher des projets des Nations Unies très actifs dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du changement climatique et de l'autonomisation des femmes (FAO, FIDA, FNUAP, ainsi que les projets proposés dans le cadre du Fonds Climat).

Un lien effectif avec les accords commerciaux en cours (Protocole Pêche) est réalisé, et la possibilité pour le Gabon d'adhérer à l'APE (Accord de Partenariat Economique) pourra être aussi appuyée.

L'Action sera soutenue par une assistance technique spécialisée en financement public-privé et normalisation, fiscalité verte et filières de l'économie verte et d'un appui dédié à la formation professionnelle complétement par les opportunités offertes entre autres par ERASMUS+.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaine de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Intensifier la croissance durable et la création d'emplois verts au Gabon	<p>1. GERF 1.13 World Bank "Doing Business" distance to the frontier score</p> <p>2. Croissance réelle du PIB non pétrolier (en %)</p> <p>3. Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB)</p> <p>4. ODD. 15.1.2. Superficie moyenne protégée dans les sites terrestres importants pour la biodiversité (%)</p> <p>5. Part des exportations de bois (grumes et transformés) certifiés et tracés (en USD)</p>	<p>1. 169^e place en 2020</p> <p>2. 4% en 2020 (prévision du FMI)</p> <p>3. 9,2% en 2019</p> <p>4. 61,67% (2019)</p> <p>5. Valeur de l'export du bois, charbon de bois et ouvrages en bois (code 44): 567 (million USD en 2020)</p>	<p>1. Au-dessous de 150^e place</p> <p>2. Supérieure à 5%</p> <p>3. Au moins 10%</p> <p>4. A déterminer</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>1. Banque Mondiale</p> <p>2. FMI</p> <p>3. Banque Mondiale</p> <p>4. Base de données des SDG par pays https://dashboards.sdgindex.org/profile/s/gabon/indicators</p> <p>5. Trade Map ; ATIBT</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Les acteurs publics et privés au Gabon augmentent leur engagement effectif pour la création d'emplois verts, décents et accessibles au Gabon	<p>1.1. GERF 2.13 Nombre d'emplois verts soutenus/soutenus par l'UE [SP][FEDD]</p> <p>1.2. GERF 2.1 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité des terres [IVCDCI - Europe dans le monde][SP]</p> <p>1.3. GERF 2.6 Nombre de micro, petites et moyennes entreprises appliquant des pratiques de consommation et de production durables avec le soutien de l'UE [IVCDCI - Europe dans le monde][SP][EFSD]</p> <p>1.4. GERF 2.15 Nombre de processus liés aux pratiques des pays</p>	<p>1.1. pas d'information à ce jour</p> <p>1.2. à définir</p> <p>1.3. à définir</p> <p>1.4. à définir</p>	<p>A définir par l'AT pour une valeur 36 mois après la signature de la Convention de Financement</p>	<p>1.1. Trade Map ; ATIBT ; Observatoire COMIFAC ; SC ; MEFME</p> <p>1.2. DG des Statistiques ; PTFs</p> <p>1.3. OIT ; DG des Statistiques</p> <p>1.4. Banque Mondiale</p>	Soutien politique et volonté de coopération de la part des autorités nationales

		partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (Indicateur NDICI) [IVDCI - Europe dans le monde]				
Produit 1 lié à l'effet direct 1	Les capacités des instances nationales, de proposition législative et régulatrice et pour le dialogue politique visant la création d'emplois verts sont renforcées	<p>1.1.1. Nombre d'études sectorielles sur l'économie verte et chaînes de valeurs financées par l'UE</p> <p>1.1.2. Nombre de projet de lois, de régulations ou de normes proposées avec l'appui de l'UE liées à la transformation et adaptation du cadre de promotion de l'économie verte</p>	<p>1.1.1. En 2021, 5 études (secteur forestier, tourisme, agro-business, pêche et réforme des investissements), menées par l'UE/Banque mondiale</p> <p>1.1.2. Projet de loi des investissements en 2021</p>	<p>1.1.1. En fonction des besoins, à définir avec l'appui de l'AT</p> <p>1.1.2. En fonction des besoins, à définir par l'AT</p>	<p>1.1.1. M&E de projets ; PTFs</p> <p>1.1.2. M&E de projets</p>	Soutien politique et volonté de coopération de la part des autorités nationales
Produit 2 lié à l'effet direct 1	Les connaissances et la sensibilisation des acteurs privés, à but lucratif et la société civile, sur les bonnes pratiques, les normes et les instruments liés à la création des emplois vert au Gabon sont augmentées	<p>1.2.1. Nombre de participants aux réunions / ateliers / dialogues sectoriels) et missions organisées (TAIEX et autres) portant sur les politiques sectorielles d'emplois soutenus par l'UE, par sexe, handicap, secteur et par organisations</p> <p>1.2.2. Nombre des entreprises intéressées à obtenir une certification RSE</p> <p>1.2.3. Nombre d'entités et de personnes (H/F) sensibilisées et/ou dont les capacités sur les questions d'économie verte et RSE ont été améliorées avec l'appui de l'UE</p>	<p>1.2.1. 1 atelier TAIEX, 2 missions SOCIEUX+ en 2021 et 1 mission FLEGT en 2021</p> <p>1.2.2. Pas d'information suffisante</p> <p>1.2.3. En 2020, 14 millions d'hectares désignés pour la production ; 2.5 millions d'hectares certifiés FSC et/ou GDF, dont 17,9% du total</p> <p>1.2.4. 0</p>	<p>1.2.1. A définir avec l'appui de l'AT</p> <p>1.2.2. A définir par l'AT</p> <p>1.2.3. Plus de 60% 36 mois après signature de la CF</p> <p>1.2.4. A définir par l'AT pour une valeur 36 mois après</p>	<p>1.2.1. M&E de projets et de l'AT</p> <p>1.2.2. Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales</p> <p>1.2.3. Rapport ATIBT 2020: Aperçu schémas de certification de gestion forestière durable au Gabon, page 27 ; UFIGA ; SC ; MEFME</p>	Volonté politique de mettre en œuvre des réformes visant à diminuer la concentration du marché dans certains secteurs, améliorer l'accès aux marchés publics, attirer des investissements et accompagner les entreprises.

		<p>1.2.4. Superficie concessions forestières et forêts communautaires appliquant normes certification et traçabilité bois</p> <p>1.2.5. Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (Indicateur NDICI)</p>	<p>1.2.5. Pas d'information suffisante</p>	<p>signature de la CF</p> <p>1.2.5. A définir par l'AT pour une valeur 36 mois après signature de la CF</p>	<p>1.2.4. Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales</p> <p>1.2.5. Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales ; CEEAC</p>	
<p>Produit 3 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Les opportunités des MPME pour l'introduction de filières d'économie verte inclusives et adaptées aux besoins des femmes et des jeunes ont augmenté</p>	<p>1.3.1. Nombre de MPMEs (H/F) appliquant des pratiques de consommation / production durables avec soutien UE (ODD 12, EU RF 2.20)</p> <p>1.3.2. Nombre de petits exploitants et MPME (H/F) qui ont bénéficié d'outils financiers de l'UE afin d'accroître leur production durable et l'accès aux marchés (EU RF, ODD 2, EU RF 2.3)</p> <p>1.3.3. Nombre d'entités et de personnes (H/F/handicap) sensibilisées et/ou dont les capacités sur les questions d'économie verte et RSE ont été améliorées avec l'appui de l'UE</p> <p>1.3.4. Nombre d'emplois (H/F/handicap) et des MPME (H/F) créés dans les secteurs de la pêche continentale/aquaculture à petite taille, la valorisation des déchets organiques (bois, résidus agricoles, pêche, élevage) et la valorisation des produits forestiers non-ligneux (PFNL).</p>	<p>1.3.1. 0</p> <p>1.3.2. 0</p> <p>1.3.3. 0</p> <p>1.3.4. 0</p> <p>1.3.5. 0</p> <p>1.3.6. Projet régional de mise à niveau – PRMN : 17 jeunes entrepreneurs formés sur les démarches entrepreneuriales et l'élaboration de plans d'affaires, dont 5 ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé jusqu'à l'immatriculation de leur entreprise et la présentation de leur projet à des financeurs (2019)</p>	<p>A définir selon les projets retenus par l'AaP pour une valeur 36 mois après signature de la CF</p>	<p>1.3.1. M&E de projets des bénéficiaires de subventions de l'UE ; Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales</p> <p>1.3.2. M&E de projets des bénéficiaires de subventions de l'UE ; Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales</p> <p>1.3.3. M&E de projets des bénéficiaires de subventions de l'UE</p> <p>1.3.4. M&E de projets des bénéficiaires de subventions de l'UE ; Chambres de commerce ; SC ; Autorités nationales</p>	<p>Le secteur privé et les institutions financières sont ouverts et s'engagent fortement en faveur de la croissance durable et des emplois verts</p> <p>Les emplois en milieu rural et les métiers de production / transformation (secteurs primaire et secondaire) sont attractifs pour les jeunes et les femmes</p>

		<p>1.3.5. GEF 2.17: Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec l'appui de l'UE: (a) firmes, ventilées par sexe du gestionnaire principal.</p> <p>1.3.6. GAP III: Nombre de femmes bénéficiaires de services de développement des entreprises qui ont enregistré leur propre entreprise, y compris les entreprises sociales, ventilées par: En général/ Dans le secteur de l'économie verte/ Dans le secteur de l'économie circulaire</p>				
<p>Produit 4 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Les capacités nationales sur l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins et demandes du secteur de l'économie verte ont augmenté</p>	<p>1.4.1. GEF 2.14: Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions d'EFP/de développement des compétences en institution ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE: a) toutes les EFP/compétences développement, b) uniquement EFP/développement des compétences pour la numérisation [IVDCI-Europe dans le monde][SP]</p> <p>1.4.2. Nombre de partenariats sur formation professionnelle dans les domaines ciblés avec les acteurs dans secteur privé soutenus par l'UE</p> <p>1.4.3. Nombre d'incubateurs et centres de formations d'emplois verts soutenu par l'UE.</p> <p>1.4.4. Nombre d'institutions bénéficiaires et nombre de personnes (H/F/handicap) ; étudiants, jeunes entrepreneurs et enseignants) qui ont bénéficié des programmes régionaux tels ERASMUS+ et Mobilité universitaire Intra-ACP</p>	<p>1.4.1. Projet régional de mise à niveau – PRMN : 19 coachs gabonais formés sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (2019) Projet « Cap sur l'autonomisation des jeunes » (i) d'avril 2020 à avril 2021 : 2176 personnes (39% femmes), (ii) pas de formations dédiées exclusivement aux compétences numériques</p> <p>1.4.2. Projet « Cap » : en 2021, 8 entreprises et 8 coopératives</p> <p>1.4.3. Projet « Cap » : 6 en 2021</p> <p>1.4.4. En 2020, 3 personnes, membres du personnel (Erasmus+) et 6 institutions (5 Erasmus+ et 1 Mobilité Intra-ACP)</p>	<p>1.4.1. Projet « Cap » : au moins 21 000 personnes au total (50% femmes) (ii) au moins 6 000 personnes (50% femmes)</p> <p>1.4.2. 30 partenariats</p> <p>1.4.3. 10 établissements</p> <p>1.4.4. Au moins 5 personnes par an et au moins 4 partenariats avec les institutions en cours par an</p>	<p>1.4.1. M&E du projet « Cap »</p> <p>1.4.2. M&E du projet « Cap »</p> <p>1.4.3. M&E du projet « Cap »</p> <p>1.4.4. EAC ; EACEA ; Commission européenne</p>	<p>Le système éducatif gabonais travaille étroitement avec les MPMEs et adapte rapidement de nouveaux curricula</p>

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Gabon.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁷.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

4.4.1.1 Subvention 1 (appel à propositions) :

a) Objet de la subvention

Un Appel à Propositions (AàP) sera lancé pour la mise en œuvre des activités du Produit 3, qui visent le renforcement des petits producteurs et des MPMes pour rendre les chaînes de valeur pêche, agriculture et forêt plus durables et pour accroître l'emploi vert dans les MPMes. L'AàP se focalisera sur les trois lots suivants :

- 1) Pêche continentale et aquaculture artisanale incluant des systèmes intégrés (pisciculture/agriculture ou pisciculture / aviculture).
- 2) Valorisation des déchets des productions forestière, halieutique, agricole et de l'élevage.
- 3) Développement des filières des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et des produits de niche innovants.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs visés sont toutes les organisations de la société civile ayant une relation directe ou indirecte avec la promotion des petits producteurs et des MPMes (ONG, ONGI, Syndicats, Unions, plateformes, chambres de commerce, fédérations, coopératives, associations). Il n'y aura pas de restriction géographique de la localisation du demandeur. Néanmoins, un partenariat d'une organisation de la société civile internationale / régionale avec une organisation gabonaise sera privilégié.

4.4.1.2 Subvention 2 (octroi direct) :

a) Objet de la subvention

Une subvention en octroi direct sera accordée pour la mise en œuvre des activités du Produit 4 de la présente action. La subvention a pour objet la deuxième phase du projet actuel en cours sous financement du 11^e FED dans le domaine de la formation professionnelle et de l'autonomisation des jeunes, dont les activités ont été retardées dû au contexte COVID-19, et dont le recadrage s'avère nécessaire afin d'adapter les thèmes de la formation professionnelle aux nouvelles orientations de la coopération et aux priorités du PIM 2021–2027.

⁷ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant d'identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions découle des actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs visés sont des organisations sans but lucratif, ou des établissements de formation professionnelle, ou des organisations internationales ayant la capacité et l'expérience pertinente en matière d'éducation et formation technique et professionnelle au Gabon.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié en vertu de l'Art. 195(f) du RF, car les activités envisagées pour la mise en œuvre du Produit 4 de l'action requièrent un haut degré de spécialisation et d'expérience en matière d'éducation et formation technique et professionnelle.

L'entité (ou consortium d'entités) recherchée sera spécialisée dans le secteur de l'éducation et formation technique et professionnelle opérant au Gabon, pouvant couvrir la mise en œuvre de l'ensemble des activités visant le Produit 4 « Le système éducatif est aligné aux besoins de l'économie verte », y compris l'appui aux centres de formation et le rapprochement entre le système éducatif et le secteur privé pour la transition verte, et capable d'assurer la cohérence et synergies avec les actions en cours ou récentes, financées par l'UE ou d'autres partenaires.

Cette subvention sera complétée par un appui à ERASMUS+ pour permettre aux étudiants, jeunes entrepreneurs et enseignants de profiter des programmes d'échange de l'éducation supérieure avec les institutions européennes dans les domaines liés à la croissance durable, les emplois verts et l'environnement.

4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Un appel d'offres sera lancé pour un seul contrat de services d'assistance technique (AT). L'AT est chargée de la mise en œuvre des activités pour atteindre le produit 1 « Le cadre politique est analysé et révisé en vue de maximiser la création d'emplois verts pour toutes et tous », et le produit 2 « L'environnement des affaires est propice à la création d'emplois verts », ainsi que du lancement des AàP et suivi des subventions pour le produit 3 « Les acteurs privés, en particulier les MPMes, sont sensibilisés, formés et soutenus dans leurs efforts de consommation et de production durable », et du suivi et coordination générale de toutes les composantes de l'Action et de la TEI.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion directe à une gestion indirecte en raison de circonstances exceptionnelles

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée dans la section 4.4.1, une partie de la présente action (subvention 2) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été positivement évalués. Cette entité sera sélectionnée sur base des critères suivants : un haut degré de spécialisation et d'expérience dans la mise en œuvre d'actions en matière d'éducation et formation technique et professionnelle.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
Produit 1 : Le cadre politique est analysé et révisé en vue de maximiser la création d'emplois verts et accessibles pour tous et toutes	

Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	300 000
Produit 2 : L’environnement des affaires est propice à la création d’emplois verts	
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	600 000
Produit 3 : Les acteurs privés, en particulier les MPMEs, sont sensibilisés, formés et soutenus dans leurs efforts de consommation et de production durable	
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	200 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	1 100 000
Produit 4 : Le système éducatif est aligné aux besoins de l’économie verte	
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	1 100 000
<i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1</i>	2 200 000
<i>Passation de marchés (Assistance Technique) — enveloppe totale de la section 4.4.2</i>	1 100 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	100 000
Provision pour dépenses imprévues	100 000
Total	3 500 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d’exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l’Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l’action. La structure organisationnelle comprendra :

Le ministère de l’Economie et de la Relance (MER), en sa qualité d’interlocuteur des bailleurs de fonds et de porte d’entrée de la coopération économique et financière avec le Gabon.

Les ministères sectoriels seront chef de file des thématiques qui les concernent. Ils auront pour rôle, chacun pour ce qui le concerne, de s’assurer que les dispositions de la convention de financement et les réglementations en vigueur au Gabon et les autres textes de référence soient respectés.

Le Comité de Pilotage (CP) supervise et approuve l’orientation générale et la ligne d’action du projet. Ce comité sera co-présidé par le ministère de l’Economie et de la Relance et l’UE. Le MER mettra en place par arrêté ministériel le comité de pilotage et les ministères sectoriels assureront le secrétariat permanent. Le comité de pilotage se réunira une fois par an au minimum, après la réception des rapports annuels des bénéficiaires des subventions et de l’assistance technique afin de promouvoir la coordination. Le CP doit inclure au moins tous les ministères concernés par l’action, la Délégation de l’UE au Gabon (DUE), la structure nationale de coordination de la coopération, les unions et syndicats existants dans les domaines forêts, agriculture, pêche continentale, les plateformes des producteurs et des transformateurs, les agences en charge de promotion des MPME, la chambre de commerce et les institutions de la formation professionnelle.

Réunions entre les membres de la TEI : Dans le cadre de la gouvernance, du suivi de la mise en œuvre et de la bonne coordination entre les membres de la TEI « Croissance durable et emplois verts au Gabon », la DUE au Gabon convoque au moins tous les ans une réunion avant le Comité de pilotage. Ces réunions seront présidées par la DUE et seront effectuées avec tous les représentants des organes de coopération des pays membres de l’UE et des PTF impliqués dans la TEI « Croissance durable et emplois verts au Gabon » au niveau national et régional, en particulier ceux de l’AFD, de la BEI, de la GIZ et de la coopération espagnole (AECID), ainsi que le cas échéant des représentants d’autres bailleurs et donateurs stratégiques (tels que la Banque Mondiale, la BAD, le PNUD, la FAO, etc.).

La **responsabilité de la mise en œuvre** de l’action sera partagée entre l’assistance technique, les bénéficiaires des subventions et la DUE au Gabon, en partenariat avec les institutions bénéficiaires.

L'équipe d'Assistance Technique (AT), en charge de la réalisation des produits 1, 2 et 3, sera composée d'un expert (H/F) spécialiste en financement public-privé et normalisation environnementale et sociale, fiscalité verte et filières de l'économie verte. Il sera mobilisé à temps partiel sur la période de 4 ans de mise en œuvre pour une durée de prestation effective minimale de 21 mois. Cet expert sera chargé d'appuyer, notamment, l'AGANOR et l'ANPI dans la normalisation, de faciliter et organiser, en coopération avec la structure nationale de coordination de la coopération et la DUE, les réunions/ateliers de travail et de rencontres officielles (dialogues sectoriels) et des missions (TAIEX et autres) portant sur les politiques sectorielles d'emplois et la transition verte (Produit 2). L'AT doit aider la structure nationale de coordination de la coopération et la DUE dans la préparation et le suivi des AàP et des subventions (Produit 3) et sera chargée de la coordination des interventions des AT ponctuelles (un total minimum de 20 mois), du pool d'experts spécialisés (études et interventions nécessaires à la révision du cadre politique en vue de maximiser la création d'emplois verts, révision des politiques (Produit 1), ainsi que de l'appui à la coordination et intégration des différents projets constituant la TEI.

Les institutions et organisations de la société civile, bénéficiaires des subventions, seront chargées d'exécuter les activités et projets sur le terrain en faveur des MPMEs et des petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, pour atteindre les Produits 3 et 4.

La DUE au Gabon sera chargée de faciliter l'accès des intéressés aux programmes ERASMUS+ et Mobilité Intra-ACP et similaires et de maintenir le contact avec les institutions de formation supérieure au Gabon (Produit 4).

Le **suivi de la mise en œuvre** de l'ensemble des composantes du programme sera la tâche de l'assistance technique, en étroite collaboration avec la DUE au Gabon et la structure nationale de coordination de la coopération.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuel) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

L'assistance technique assurera la supervision globale des différentes composantes du projet et appuiera la Commission dans le suivi des contrats de subventions.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

En parallèle du suivi de la mise en œuvre de l'action proprement dite, les partenaires de mise en œuvre devront contribuer à l'établissement et à la pérennisation des dispositifs de suivi des indicateurs du cadre logique qui sont destinés à être informés par-delà la fin de l'action, en partenariat avec des acteurs pérennes.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants, commandités par la Commission.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée après 18 mois pour résoudre des problèmes et tirer des enseignements, notamment dans le cadre du démarrage de l'action et de la mise en œuvre des activités prévues dans les contrats de subvention pour les différentes composantes de l'action.

Une évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du fait que l'action envisage la mise à niveau et la professionnalisation de plusieurs chaînes de valeurs innovantes des MPMES. Un autre aspect de l'évaluation finale sera l'impact des activités dans le domaine de cadrage législatif et normatif sur la qualité et la durabilité des processus des secteurs productifs et la qualité des produits finaux.

Toutes les évaluations doivent apprécier dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Une expertise sur les droits humains et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

La Commission informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les évaluations conjointes des projets du TEI seront privilégiées pour fournir ainsi une vue d'ensemble des différentes actions du TEI. Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'UE à leurs travaux auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

An Intervention (also generally called project/programme) is the operational entity associated to a coherent set of activities and results structured in a logical framework aiming at delivering development change or progress. Interventions are the most effective (hence optimal) entities for the operational follow-up by the Commission of its external development operations. As such, Interventions constitute the base unit for managing operational implementations, assessing performance, monitoring, evaluation, internal and external communication, reporting and aggregation.

Primary Interventions are those contracts or groups of contracts bearing reportable results and respecting the following business rule: 'a given contract can only contribute to one primary intervention and not more than one'. An individual contract that does not produce direct reportable results and cannot be logically grouped with other result reportable contracts is considered a 'support entities'. The addition of all primary interventions and support entities is equivalent to the full development portfolio of the Institution.

The present Action identifies as

Action level		
<input checked="" type="checkbox"/>	Single action	Present action: all contracts in the present action